

DOSSIER DE LABELLISATION

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL de TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

Janvier 2021

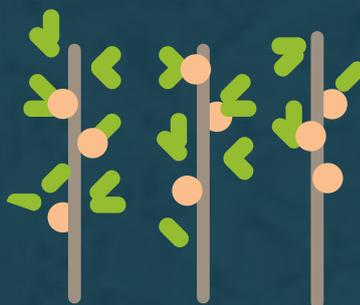


TABLE DES MATIERES

UN PROJET AGRICOLE ET ALIMENTAIRE POUR LE TERRITOIRE.....	3
1- LA GENÈSE DU PROJET.....	3
2- VERS UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL MÉTROPOLITAIN.....	3
UNE GOUVERNANCE MULTI-PARTENARIALE.....	5
1- UNE MÉTROPOLE EN MODE PROJET	5
2- DE LA RÉFLEXION AUX ACTIONS.....	7
3- UN PORTAGE DU PROJET À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT.....	8
UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI.....	9
1- L'ÉTAT INITIAL DU TERRITOIRE.....	9
2- L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DE LA MÉTROPOLE : UTOPIE OU RÉALITÉ ?.....	10
ANNEXES.....	11

UN PROJET AGRICOLE ET ALIMENTAIRE POUR LE TERRITOIRE

Depuis quelques années, le monde agricole, les pratiques alimentaires et les circuits de distributions sont en pleine mutation. Jamais les attentes sociales n'ont été aussi fortes pour maîtriser la chaîne alimentaire et se nourrir différemment. Aux considérations de santé publique s'ajoute en effet aujourd'hui une volonté croissante de consommer local et de tisser des liens entre producteurs et consommateurs.

1- LA GENÈSE DU PROJET

Dans ce contexte, Tours Métropole Val de Loire a affiché sa volonté, dès 2016, de " promouvoir aux lisières des villes une agriculture de proximité responsable et productive ". Etablissement public de coopération intercommunale créé en 1999, devenu Métropole en 2017, Tours Métropole Val de Loire dispose de nombreux atouts pour satisfaire ces attentes. Forte de 22 communes réparties sur 390km², Tours Métropole Val de Loire rassemble plus de la moitié de la population du département d'Indre-et-Loire avec 300 000 habitants. Premier bassin d'emploi en Région Centre-Val de Loire, ce territoire de tradition maraîchère, conserve, malgré une urbanisation croissante, une dimension rurale forte avec 36% d'espaces agricoles.

Pionnière dans la mise en œuvre de zones agricoles protégées telles que créées par la Loi d'orientation agricole de 1999 (trois sont instituées à ce jour), la Métropole de Tours dispose de sols aux valeurs agronomiques exceptionnelles et de la présence d'appellations prestigieuses. Elle bénéficie également de l'expertise d'acteurs reconnus nationalement.

Compte tenu de ce capital et d'une volonté politique affirmée de mieux répondre à la demande sociale, Tours Métropole Val de Loire s'est engagée, dès 2016, dans un travail collectif, visant à élaborer une politique commune, capable de répondre aux enjeux alimentaires, environnementaux, économiques et sociaux présents sur son territoire. À l'initiative de son Président, Philippe Briand, Tours Métropole Val de Loire a donc initié, dès 2016, une véritable réflexion sur une politique agricole et alimentaire à l'échelle métropolitaine. Dans cette perspective, et pour déployer une politique protéiforme, capable de faire de l'agriculture de proximité un atout métropolitain majeur, quatre grands objectifs politiques ont été définis: fédérer les acteurs du secteur alimentaire, accroître sensiblement la production et la consommation de proximité, promouvoir une alimentation saine et responsable, et défendre le juste prix payé aux producteurs.

Sur la base de ces objectifs et afin d'initier une politique résolue permettant de renouer avec une agriculture nourricière de qualité, de valoriser une agriculture durable d'un point de vue environnemental, social et économique et de répondre avec pertinence au risque inondation, l'action métropolitaine a été jugée prioritaire sur les bords de Loire, la presqu'île de Berthenay et les franges du cœur métropolitain, du fait du rôle déterminant de ces espaces dans la bonne gestion d'une crue majeure de la Loire. La Métropole de Tours a souhaité, au printemps 2017, aller plus loin, en instaurant un véritable Projet Alimentaire Territorial.

300 000
habitants

390 km²

36 %
d'espaces
agricoles

2- VERS UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL MÉTROPOLITAIN

En mars 2017 et en partenariat avec différents acteurs, Tours Métropole Val de Loire s'est donc engagée dans la construction d'une véritable stratégie alimentaire territoriale capable d'augmenter la surface agricole dédiée à l'alimentation et de favoriser l'installation de nouveaux exploitants. Un fond d'intervention foncier a ainsi été mobilisé pour acquérir des terres aux qualités agronomiques reconnues et un dispositif d'aide à l'implantation d'une nouvelle génération d'agriculteurs a été rendu opérationnel. En lien avec les représentants de la filière, la collectivité a également entrepris d'amplifier l'accompagnement des acteurs agricoles dans leur conversion à des pratiques plus respectueuses de l'environnement, des consommateurs et des riverains.

Au-delà de la production, il s'agit aussi de permettre la transformation et le stockage des produits, d'organiser les circuits courts, d'augmenter la part de produits locaux dans la restauration collective et de renforcer les liens entre producteurs et consommateurs. En parallèle, l'action de la Métropole se traduit aussi par la multiplication de jardins collectifs et partagés de proximité, notamment en milieu urbain, afin de permettre aux citoyens d'entretenir un rapport direct avec l'agriculture.

Objectif : RENFORCER l'autonomie alimentaire

Le Projet Alimentaire Territorial de Tours Métropole Val de Loire est donc un projet d'intérêt général qui a pour objectif de soutenir le développement économique et social du territoire, et d'améliorer le cadre de vie des citoyens qui l'habitent. Ce projet répond de façon pertinente aux ambitions soutenues par le Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) et par le Programme National pour l'Alimentation (PNA).

En effet, il contribue à l'ancrage territorial et à la mise en valeur du patrimoine alimentaire, par le développement des circuits courts et de proximité. Il concourt à la structuration et à la consolidation des filières sur le territoire ainsi qu'à la préservation des espaces agricoles, des paysages et de l'eau en valorisant un nouveau mode de production agro-écologique. Il participe aussi à plus de justice sociale en proposant un accès pour tous à une alimentation locale de qualité et joue un véritable rôle dans l'éducation alimentaire et la lutte contre le gaspillage.

Ambition partagée, ce projet favorise également le dialogue avec les autres intercommunalités et fait vivre les alliances territoriales dans le cadre des contrats de réciprocité signés entre Tours Métropole Val de Loire et les dix communautés de communes du département d'Indre-et-Loire.

Par son Projet Alimentaire Territorial, Tours Métropole Val de Loire engage donc un véritable changement dans la manière d'appréhender les problématiques alimentaires et initie une politique diversifiée et transversale forte faisant de l'agriculture de proximité une ressource métropolitaine majeure.

Cette politique s'est trouvée confortée par la désignation du nouvel exécutif métropolitain en juillet 2020. Le Président, Wilfried Schwartz, et sa Vice-Présidente déléguée à la politique alimentaire, Alice Wanneroy, ont validé les principales orientations du projet, mettant par ailleurs l'accent sur les actions en faveur de la restauration collective (au travers d'une régie agricole notamment), du soutien aux filières agricoles et de la valorisation des initiatives citoyennes et associatives.

Le projet définitif devait être soumis au Conseil Métropolitain en février 2021.

UNE GOUVERNANCE MULTI-PARTENARIALE

Véritable outil du projet métropolitain, la réflexion qui a conduit à l'émergence du Projet Alimentaire Territorial de Tours Métropole Val de Loire a été conduite en deux temps.

Dans un contexte de transformation de la Communauté d'Agglomération de Tour(s) Plus en Métropole, elle a d'abord pris la forme d'ambitions politiques fortes, émanant du Conseil métropolitain et visant à fédérer les acteurs du secteur alimentaire, à accroître la production et la consommation de proximité, à privilégier une alimentation saine et locale et à défendre le juste prix payé aux producteurs.

1- UNE MÉTROPOLE EN MODE PROJET

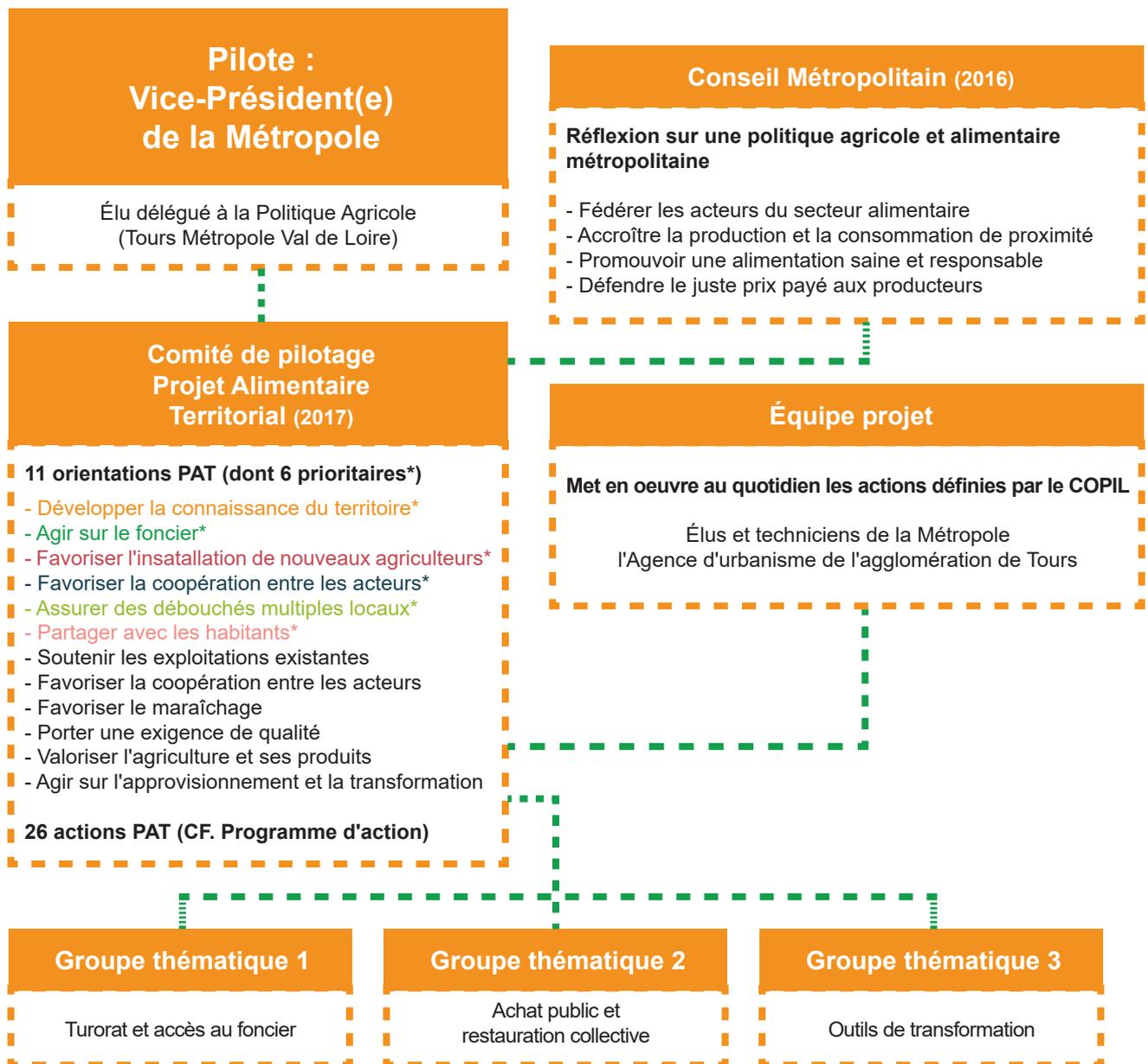
En 2017, la constitution d'un groupe de projet partenarial, présidé par un élu de la Métropole et animé par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours, a permis, sur la base des quatre objectifs politiques précités, d'ouvrir un véritable espace de dialogue entre les différents acteurs du territoire : collectivités locales et chambres consulaires, producteurs, associations, société foncière, acheteurs publics, grossistes et représentants de la société civile. Réunissant une trentaine d'acteurs, cette collaboration a donné lieu à un travail soutenu, échelonné sur cinq ateliers, conduits de mars à juillet 2017.

Composition du groupe de projet initial (2017)

NOMS	ORGANISMES
Jacques LE TARNEC	Vice-Président Délégué à la Politique Agricole – Tours Métropole Val de Loire
Emmanuel DENIS	Conseiller communautaire Tours Métropole Val de Loire
Bernard PLAT	Conseiller communautaire Tours Métropole Val de Loire
Françoise BAILLERAU	Mairie de Saint-Cyr-Sur-Loire
Yves MASSOT	Mairie de Tours
Daniel LANGE	Mairie de La Riche
Henry FREMONT	Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
Alix MARTIN	Directeur de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
Jean-Michel BREGEON	Directeur de Tours-Fondettes Agrocampus
Stephane BARMOY	Tours-Fondettes Agrocampus
Pierre MARNAY	Président de la SAFER 37
Bernard ESTIVIN	Commerce de gros de fruits et légumes frais
Jérôme BARATIER	Directeur de l'Agence d'Urbanisme de Tours
Céline TANGUAY	Agence d'urbanisme de Tours
Yolène LAVALADE	Agence d'urbanisme de Tours
Marie Astrid BIGOT	Fermes d'Avenir - Montlouis/Loire
Jacques THIBAUT	Président INPACT 37
Audrey BOUDROT	ADEAR 37
Marjorie RAVIER	La Ruche qui dit Oui
Maxime DE ROSTOLAN	Fermes d'avenir – Montlouis sur Loire
Didier GIBON	GABBTO
Temanuata GIRARD	Agricultrice
Anne TALLOIS	Directrice Adjointe de la cuisine centrale de Tours - Ville de Tours
Kilien STENGEL	Conseil de développement de l'agglomération de Tours
François SARRAZIN	Conseil de développement de l'agglomération de Tours
Silvère GUERIN	Directeur de la Transition Ecologique - Tours Métropole Val de Loire
François BARRAULT	Tours Métropole Val de Loire
Florence FRESNAULT	Tours Métropole Val de Loire
Jérôme MALTETE	Tours Métropole Val de Loire
Laurent BLANCHET	Tours Métropole Val de Loire

De cette coopération ont émergé des priorités communes à l'ensemble des participants. D'une part, il a été décidé d'agir sur les activités maraîchères, celles-ci étant particulièrement touchées par la crise agricole et la concurrence internationale. D'autre part, il a été décidé de mobiliser la restauration collective afin de permettre via l'achat public, de structurer des filières locales et de créer de la valeur sur le territoire. Ces réflexions ont ensuite été regroupées sous la forme de onze orientations (*Cf. Logigramme*).

Logigramme du Projet Alimentaire Territorial Métropolitain



Pour chacune de ces orientations, le comité de pilotage a ensuite été conduit à identifier plusieurs actions. 21 d'entre elles ont ainsi vu le jour, toutes élaborées de manière concertée à l'initiative des acteurs du territoire et avec pour objectif de tendre vers une plus grande autonomie alimentaire.

D'une consultation générale visant à déterminer les attentes et les perceptions des parties prenantes, ce travail s'est donc progressivement affiné pour donner lieu à un véritable cadre stratégique et opérationnel. C'est dans ce contexte qu'une équipe projet, forte de compétences techniques variées, a été instituée. Composée d'un élu de la Métropole, de trois techniciens métropolitains et d'un membre de l'Agence d'Urbanisme de Tours, cette équipe travaille au quotidien à l'exécution et au bon déroulement du programme d'action défini dans le cadre du groupe de projet partenarial.

2- DE LA RÉFLEXION AUX ACTIONS

En parallèle et pour mettre en place certaines actions majeures, trois groupes de travail thématiques ont été constitués.

Le / La Vice-Président (e) de Tours Métropole Val de Loire délégué (e) à la politique alimentaire, anime ainsi depuis 2017 un groupe de travail composé d'élus de d'acteurs du monde agricole. Dédié au tutorat, ce groupe réfléchit à des modalités d'installations devant permettre aux porteurs de projets d'accéder au foncier. Sa réflexion porte également sur des modes d'accompagnement pour pérenniser les exploitations.

Un second groupe, piloté par Tours Métropole Val de Loire et la Direction de l'Education de la Ville de Tours, travaille quant à lui à la mise en place d'initiatives devant permettre à l'achat public de favoriser l'approvisionnement en produits locaux au sein de la restauration collective.

Un troisième et dernier groupe de travail, mené par Tours Métropole Val de Loire et la Chambre d'Agriculture, se consacre, pour sa part, à la mise en place d'outils de transformation. Plus particulièrement, ce groupe travaille à l'installation d'une légumerie métropolitaine afin de permettre la mise en adéquation entre la demande et la production locale.

Compositions des groupes de travail thématiques PAT

GROUPES	STRUCTURES REPRÉSENTÉS
Groupe 1 " Tutorat et accès au foncier "	Tours Métropole Val de Loire
	Tours-Fondettes Agrocampus
	SAFER du Centre
	Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours
	Inpact 37
	Conseil de développement de l'agglomération de Tours
Groupe 2 " Achat public et restauration collective "	Tours Métropole Val de Loire
	Mairie de Ballan-Miré
	Mairie de Tours
	Maire de Rochecorbon
	Groupe Estivin
	Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
	GABBTO
	Fermes d'Avenir
	ADEAR 37
Groupe 3 " Outil de transformation "	Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
	Tours Métropole Val de Loire
	Tours-Fondettes Agrocampus
	ADEAR 37

Le travail de ces groupes a donné lieu à trois livrables : le premier porte sur le tutorat et la création d'espace-test, le second prend la forme d'un Protocole d'engagement pour une restauration collective de qualité et de proximité et le troisième, d'un cahier des charges relatif à la construction d'une unité centrale de production légumerie.

3- UN PORTAGE DU PROJET À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

Un travail conjoint avec la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire a également été mené et a abouti, en 2019, à la signature d'une convention. Coporté par le Président de la Chambre d'Agriculture et par la préfète d'Indre-et-Loire, le projet " Structurer les circuits courts à grande échelle en Indre-et-Loire " s'est fixé pour objectif de mettre en place un maillage complet d'outils de transformation, de commercialisation et de solutions logistiques concourant au déploiement des circuits courts dans le département. Constatant que les enjeux métropolitains et départementaux se recoupaient largement, Tours Métropole Val de Loire a donc souhaité s'engager avec l'ensemble des acteurs publics et privés de la filière en faveur de ce projet. L'adoption d'une convention en 2019 a ainsi permis de clarifier le rôle des parties en vue de favoriser la fluidité et la coordination des initiatives de chaque acteur.

La Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire assure, en tant que chef de file, la coordination de l'ensemble des initiatives et veille au bon déroulement du projet global. Elle informe également Tours Métropole Val de Loire sur les producteurs locaux remplissant les conditions réglementaires, sanitaires et d'agrément pour l'approvisionnement de la restauration collective tout en respectant les critères de la loi Egalim. Tours Métropole Val de Loire, pour sa part, participe au collectif de travail et communique sur les actions menées sur son territoire afin d'éviter les concurrences et redondances de projets.

Dans une même finalité et afin d'encourager les complémentarités et les coopérations entre les territoires, l'Agence d'Urbanisme de Tours a coordonné la mise en place de contrats de réciprocité entre Tours Métropole Val de Loire et les dix communautés de communes du département. Multithématiques, ces contrats portent sur le tourisme, le développement économique, l'approvisionnement énergétique, la préservation de l'environnement, les mobilités et l'alimentation. Dans ce cadre, il s'agit notamment de partenariats locaux visant à structurer les filières maraîchage et élevage, et à organiser les circuits courts autour de la restauration collective.

Multi-partenarial, le Projet Alimentaire Territorial de Tours Métropole Val de Loire est donc inclusif et fédérateur. Véritable démarche partagée, ce projet est au croisement de nombreux enjeux et nécessite, en plus de la conjugaison de compétences variées, une connaissance approfondie du territoire. A cette fin, et toujours dans une logique collaborative, un travail de diagnostic territorial a été entrepris.

UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI

Afin de nourrir les discussions du groupe de projet partenarial, une analyse des bassins de consommation et de productions locales a été réalisée en 2017. Ce travail, mené par Tours Métropole Val de Loire, en association avec l'Agence d'Urbanisme de Tours, la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire, la SAFER, l'Institut d'études du développement économique et social et quatre étudiantes du Département Aménagement et Environnement de Polytech Tours, visait à mieux appréhender les dynamiques territoriales et à mettre en évidence les freins et les obstacles à la mise en place d'une politique alimentaire.

Conduite de mars à septembre 2017, cette étude a été réalisée sur l'ensemble du territoire métropolitain pour l'analyse du bassin de consommation et dans un rayon de 15 à 80 kilomètres autour du cœur métropolitain pour le bassin de production.

1- L'ÉTAT INITIAL DU TERRITOIRE

Organisé en deux volets, la première partie de ce travail a consisté en un diagnostic du territoire structuré autour d'une analyse des bassins de consommation et de productions locales. L'enquête, menée sur quatre grands pôles de consommation, à savoir la restauration commerciale, la restauration collective, les grossistes et la restauration dite " à domicile ", qui regroupe les grandes et moyennes surfaces, les marchés et les associations d'achat direct aux producteurs, a permis de mettre en évidence le fait que les produits locaux étaient, de manière globale, relativement peu consommés sur le territoire métropolitain. Cette tendance variait néanmoins en fonction des produits : les légumes étaient ainsi, avec les fruits, les produits les moins consommés (environ 20 %) alors que la viande (environ 40%) et les produits laitiers (environ 60%) l'étaient davantage. En cause notamment, une offre maraîchère et fruitière insuffisante sur le territoire au regard de la demande locale croissante. D'autres freins tels que l'indisponibilité de certains produits en fonction de leur saisonnalité, le manque de régularité dans les apports, la livraison de produits " bruts ", non-transformés au préalable, ou encore la pratique de prix jugés moins compétitifs que ceux proposés par le marché espagnol ont également été mentionnés.

De cette première étude est donc ressortie la nécessité d'activer certains leviers d'actions pour développer l'agriculture de proximité et promouvoir les circuits courts sur le territoire métropolitain. Mettre en place un interlocuteur unique, ayant pour but de centraliser l'offre à destination des différents établissements de la Métropole, sensibiliser le consommateur à l'approvisionnement de proximité, aider les producteurs locaux à s'installer ou encore structurer la filière locale sont ainsi apparus comme des leviers pertinents, susceptibles de développer l'offre en produits locaux sur le territoire métropolitain et à même de faciliter l'approvisionnement des commerçants.

Centrée sur la production maraîchère, la deuxième partie de ce travail a quant à elle pris la forme d'une analyse du bassin de production. Réalisée auprès de douze exploitations maraîchères, situées dans un périmètre de 15 kilomètres autour du cœur métropolitain, cette étude a été menée par la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire de mai à juin 2017. Avec cette enquête, c'est d'abord la grande diversité de la production maraîchère sur le territoire qui a été soulignée. En effet, une même exploitation cultive en moyenne quinze à vingt produits différents. Sur les douze exploitations enquêtées, deux étaient certifiées Agriculture Biologique et sept autres se déclaraient être en agriculture " raisonnée ". Les circuits de commercialisation sont apparus variés (marchés de gros et de détail, restaurateurs, AMAP, magasins bio) et ce, parfois, au sein même des exploitations. Au vu des résultats de cette étude, deux modèles semblent globalement coexister sur le territoire métropolitain : " les légumiers " qui cultivent une faible diversité de produits, mais en gros volumes sur des surfaces moyennes à grandes et qui vendent généralement en gros (marché de gros, grossistes, Grandes et Moyennes Surfaces) et " les maraîchers diversifiés ", qui cultivent une grande diversité de produits en petits volumes sur des petites à moyennes surfaces et qui s'orientent vers la vente directe, les paniers ou les marchés. La restauration collective est quant à elle sous-exploitée car jugée trop contraignante, peu rémunératrice et peu adaptée. En effet, l'une des difficultés majeures rencontrées est que les établissements scolaires, première destination de la restauration collective, sont

fermés pendant la période estivale, au moment du pic de production maraîchère. Cette enquête a donc mis en avant le besoin d'accompagner les maraîchers en leur apportant un soutien technique et/ou financier, en assurant un débouché complémentaire à la fermeture des restaurants collectifs pendant les vacances scolaires (via les EHPAD, les centres de loisirs, etc.) et en agissant sur le foncier pour que les surfaces destinées au maraîchage soient plus importantes. A également été évoqué le fait de favoriser l'installation de nouveaux maraîchers, de soutenir le développement d'outils collectifs (plateforme d'achats, légumerie) et d'assurer la communication et la sensibilisation autour du métier de maraîcher et des produits locaux.

2- L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DE LA MÉTROPOLE : UTOPIE OU RÉALITÉ ?

La deuxième partie de ce diagnostic territorial a interrogé l'hypothèse d'une autosuffisance alimentaire métropolitaine et, plus précisément, l'autonomie de la restauration scolaire en produits maraîchers. Deux scénarios ont été considérés par les élus locaux : le premier tablait sur un objectif de 100 % de légumes locaux dans la restauration collective. Le second, moins ambitieux, s'interrogeait sur les moyens nécessaires à l'approvisionnement à hauteur de 50 % de la restauration collective en légumes locaux. Selon les simulations réalisées, pour atteindre l'autosuffisance alimentaire en légumes au sein de la restauration collective métropolitaine, le Projet Alimentaire Territorial devrait permettre de produire au

moins 415 tonnes de légumes supplémentaires, sur une surface équivalente à 18,4 hectares pour un approvisionnement à 100%. Pour un approvisionnement à 50%, il s'agirait de produire 155,6 tonnes de légumes supplémentaires sur une surface équivalente à 6,9 hectares.

Viser l'autosuffisance alimentaire nécessite donc la mobilisation de foncier agricole. A ce sujet, le diagnostic a montré que le territoire métropolitain possédait le potentiel nécessaire à la réalisation des objectifs fixés par le groupe de projet partenarial. L'analyse indique en effet que 16 000 hectares sont potentiellement utilisables pour du maraîchage dans le périmètre de la Métropole et que 50 000 hectares sont appropriés pour du maraîchage dans un rayon de 15 kilomètres autour du cœur métropolitain. Au sein de ce

76 000 HA
de terres agricoles
nécessaires
pour répondre
aux besoins alimentaires
de la Métropole

même périmètre, 430 hectares de friches ont été recensées et pourraient être converties en exploitations maraîchères ou vergers, du fait de leurs petites superficies. Au total, la surface disponible sur le territoire métropolitain est donc supérieure à celle requise pour satisfaire les besoins alimentaires de la population métropolitaine. En effet, selon la simulation réalisée par le convertisseur Terre de Liens, la Métropole nécessiterait la mobilisation d'environ 76 000 hectares de terres agricoles pour atteindre une autonomie alimentaire totale. Selon ce diagnostic, il serait donc possible, dans la continuité de l'emprise urbaine, de produire suffisamment pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire métropolitaine.

D'autre part et pour compléter et enrichir ces enseignements, un diagnostic du marché foncier rural métropolitain a été conduit en 2017. En effet, dans le cadre du partenariat liant Tours Métropole Val de Loire et la SAFER du Centre, celle-ci a fourni à la Métropole de Tours une analyse du marché foncier rural observé sur son territoire. Dans un premier temps, les résultats de cette étude ont permis de constater que le marché de l'artificialisation était globalement dynamique avec 355 hectares ayant fait l'objet d'un projet de vente, ayant pour effet une perte de leur vocation naturelle, forestière ou agricole. Sur l'ensemble de ces projets de cession, menés en 2017, 38% de la superficie totale a été acquise par les collectivités ou assimilés. Dans un deuxième temps, ce travail a fait apparaître que le marché agricole recouvrait 1200 hectares de vente, acquis à 70% par des personnes physiques ou morales d'origine ou de nature agricole. Les personnes originaires de Tours Métropole Val de Loire représentaient, quant à elles, 61% des surfaces acquises.

470 000 HA de prairies
disponibles dans un rayon
de 80 km autour de la Métropole

ANNEXES

ANNEXE 1 :	PROGRAMME D'ACTION.....	12
ANNEXE 2 :	SYNTHESE DES RESULTATS DU GROUPE DE TRAVAIL : LES AMBITIONS DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL METROPOLITAIN.....	33
ANNEXE 3 :	CARTE DE LA POLITIQUE AGRICOLE DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE.....	34
ANNEXE 4:	DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE.....	35
ANNEXE 5 :	ANALYSE FONCIÈRE.....	155
ANNEXE 6 :	PROTOCOLE D'ENGAGEMENT POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ.....	177
ANNEXE 7 :	CONVENTION CONSORTIUM " STRUCTURER LES CIRCUITS COURTS À GRANDE ÉCHELLE EN INDRE-ET-LOIRE "	180

ANNEXE 1 - PROGRAMME D' ACTIONS

Projet Alimentaire Territorial de Tours Métropole Val de Loire



ORIENTATION 1

DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

ACTION 1.1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

OBJECTIFS

- Connaître la production agricole et alimentaire locale
- Appréhender les besoins alimentaires du bassin de vie
- Identifier les atouts et les contraintes socio-économiques et environnementales du territoire

DESCRIPTION

- Réalisation d'un diagnostic territorial approfondi (2017)
- Analyse du bassin de production et du bassin de consommation

RÉSULTATS

- Offre de produits locaux insuffisante au regard de la demande
- Petites surfaces d'exploitations (entre 1,5 et 5 ha), faibles volumes
- Approvisionnement local contraignant pour les consommateurs
- 16 000 hectares mobilisables pour du maraîchage
- 50 000 hectares disponibles dans un rayon de 15km
- 430 hectares de friches
- Surface disponible 10 fois supérieure aux besoins de la population

BESOINS IDENTIFIÉS

- Développer la production agricole
- Participer à la mise en place d'outils de transformation
- Sensibiliser les consommateurs à l'agriculture de proximité
- Créer des espaces de mutualisation entre les acteurs du secteur
- Diagnostic de l'offre en matière de pain (production, transformation via un fournil)



PILOTAGE

- Tours Métropole Val de Loire



PARTENAIRES

- Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- SAFER
- Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours
- Institut d'Études du Développement Économique et Social
- Polytech Tours Département Aménagement et Environnement
- Conseil Départemental d'Indre et Loire
- InPact 37



INDICATEURS DE SUIVI

- Enquête sur les besoins d'une légumerie permettant d'actualiser en partie le diagnostic, notamment sur la production locale (en cours).
- à l'étude, création d'un observatoire de l'économie agricole locale partagé entre les acteurs (TMVL, Ville de Tours, Chambre d'Agriculture 37, Conseil Départemental d'Indre et Loire)
- Enquête sur la faisabilité d'une filière pain et d'un fournil

Projet Alimentaire Territorial de Tours Métropole Val de Loire



ORIENTATION 1

DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

ACTION 1.2
ENQUÊTE MARAÎCHAGE

OBJECTIFS

- Identifier la production maraîchère locale
- Recenser les outils de transformation sur le territoire
- Connaître les circuits de commercialisation des maraîchers

DESCRIPTION

- Enquête auprès de 12 maraîchers

RÉSULTATS

- Ne pas opposer les modes de gestion (biologique / raisonné)
- Majorité des produits vendus " bruts " (calibrés, prélavés)
- Un seul atelier de transformation
- Circuits de commercialisation variés et homogènes
- Restauration collective peu exploitée car jugée non-adaptée
- Identification des contraintes pesant sur le métier de maraîcher



PILOTAGE

- Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire



PARTENAIRE

- Tours Métropole Val de Loire



ORIENTATION 1

DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

ACTION 1.3
ANALYSE DU MARCHÉ FONCIER RURAL
OBJECTIFS

- Analyser le marché foncier rural observé sur le territoire métropolitain (2017)
- Analyser la consommation de l'espace
- Analyser la pression foncière sur les espaces agricoles et naturels

DESCRIPTION

- Marché de l'artificialisation dynamique
- Marché agricole acquis à 70% sans changement de destination


PILOTAGE

- SAFER


PARTENAIRE

- Tours Métropole Val de Loire

Projet Alimentaire Territorial de Tours Métropole Val de Loire



ORIENTATION 2

AGIR SUR LE FONCIER

**ACTION 2.1
VEILLE FONCIÈRE**

OBJECTIFS

- Connaître en temps réel le marché foncier agricole
- Disposer d'indicateurs de suivi et d'analyse des dynamiques foncières
- Mettre en œuvre des mesures d'intervention foncières

DESCRIPTION

- Convention d'abonnement au portail VIGIFONCIER avec la SAFER depuis 2012
- Prestations fournies par la SAFER (préemption, portage foncier, etc.)

OBJECTIF

- SRADDET : Objectif n° 5 "Un nouvel urbanisme plus durable pour endiguer la consommation de nos espaces agricoles, naturels et forestiers"
- PLUM en cours avec une volonté d'économiser le foncier agricole (Loi ELAN, Loi Climat et Résilience)



PILOTAGE

- Tours Métropole Val de Loire



PARTENAIRE

- SAFER



**INDICATEURS
DE SUIVI**

- Hectares achetés et utilisés

AUTRE ORIENTATION PAT

- Développer la production agricole

ORIENTATION DU PRAD

- Orientation 1.1 " Protéger le capital foncier de l'agriculture, en divisant par deux le rythme d'artificialisation et en contenant la déprise agricole "



ORIENTATION 2

AGIR SUR LE FONCIER

ACTION 2.2
ACHAT FONCIER

OBJECTIF

- Simplifier l'acquisition de terres agricoles
- Constituer des réserves foncières
- Protéger les espaces agro-naturels

DESCRIPTION

- Convention cadre avec la SAFER en janvier 2016
- Achat de 10 actions pour entrer au capital social de la SAFER du Centre
- Achat de terres agricoles
- Constitution d'un Etablissement Public Foncier (EPF)


PROJETS EN COURS

- Achat de foncier sur Saint-Pierre-des-Corps en 2020
- Projet d'achat de foncier sur Saint-Genouph, La Riche Berthenay, Mettray et Ballan-Miré
- Premières acquisitions foncières de l'EPF en 2021

OBJECTIF SRADDET

- Objectif n° 14 "Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires"

**PILOTAGE**

- Tours Métropole Val de Loire

**PARTENAIRE**

- SAFER
- EPF

**INDICATEURS DE SUIVI**

- Hectares achetés et utilisés

AUTRE ORIENTATION PAT

- Développer la production agricole

ORIENTATION DU PRAD

- Orientation 1.1 " Protéger le capital foncier de l'agriculture, en divisant par deux le rythme d'artificialisation et en contenant la déprise agricole "



ORIENTATION 3

DÉVELOPPER LA PRODUCTION AGRICOLE

**ACTION 3.1
INSTALLATION DE MARAÎCHERS SUR LE TERRITOIRE**
OBJECTIFS

- Relocaliser la production agricole
- Augmenter la production et la consommation de proximité
- Développer une " ceinture verte " autour du cœur métropolitain

DESCRIPTION

Réalisation des travaux de préparation technique des exploitations.
Implantation de sept maraîchers sur le territoire métropolitain :

- Stéphane Galisson en 2012 à Berthenay (5 hectares)
- Clara Dupré en 2015 à Fondettes (2 hectares)
- Yolain Gautier en 2018 à La Riche (2 hectares)
- Romain Creet en 2019 à La Riche (2 hectares), avant revente à la commune
- Pierre Chartier en 2020 à La Riche (2 hectares)
- Guillaume Geffard en 2019 à Saint-Pierre-Des-Corps (3 hectares)
- Léo Vetillard/Romain Coltier en 2022 à Saint-Avertin (2 hectares)

PROJETS EN COURS


- Projet d'installation maraîchère à Saint-Genouph, La Riche Berthenay, Mettray et Berthenay
- Extension du dispositif à des projets non maraîchers
- Projet de production agricole en légumineuses

ACTION PNA

- " Action 30 – Promouvoir les PAT au service des initiatives locales vertueuses permettant d'ancrer une alimentation de qualité, saine et durable dans les territoires et lutter contre la précarité alimentaire "

OBJECTIF SRADDET

- Objectif n° 14 : "Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires"


PILOTAGE

- Tours Métropole Val de Loire


PARTENAIRES

- Région Centre-Val de Loire
- Communes
- SAFER
- Inpact 37
- Tours-Fondettes Agrocampus


INDICATEURS DE SUIVI

- Hectares achetés et utilisés

AUTRE ORIENTATION PAT

- Favoriser le maraîchage et autres productions agricoles locales (fruits)

ORIENTATION DU PRAD

- Orientation 3.1 " Accentuer les possibilités d'installation en agriculture et sécuriser les nouveaux installés "



ORIENTATION 3

DÉVELOPPER LA PRODUCTION AGRICOLE

ACTION 3.2 ETUDIER LA FAISABILITE D'UNE OU PLUSIEURS REGIES AGRICOLEES SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

OBJECTIF

- Améliorer la qualité alimentaire dans la restauration collective au travers d'un outil de production maraîchère piloté par la Métropole

DESCRIPTION

- Déterminer les conditions de réalisation d'une ou plusieurs structures de production en maraîchage à destination de la restauration collective (en particulier scolaire) de la métropole.
- Évaluer les avantages et inconvénients des différents modes de gestion



PILOTAGE

- Tours Métropole Val de Loire



PARTENAIRES

- Région Centre-Val de Loire
- Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- INPACT 37
- Communes
- Conseil Départemental d'Indre et Loire
- Université de Tours



PROJET EN COURS

- Projet de régie agricole écarté à ce stade (réflexion en cours sur un outil de type coopératif avec participation publique)
- Projet de SCIC : validation de la possibilité juridique par le cabinet d'avocat mandaté (engagement d'un tour de table des acteurs potentiels en cours)



INDICATEURS DE SUIVI

- Tonnes de légumes produites par an

ACTIONS PNA

- "Action 4 - Permettre à tous de bénéficier d'une restauration collective de qualité "
- "Action 23 - Dès 2019, mobiliser la restauration collective pour assurer un approvisionnement de de 50% de produits biologiques, de qualité ou durables d'ici 2022"

AUTRES ORIENTATIONS PAT

- Assurer des débouchés multiples locaux
- Agir sur l'approvisionnement et la transformation

OBJECTIF SRADDET

- Objectif n°14 « Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires »

Projet Alimentaire Territorial de Tours Métropole Val de Loire



ORIENTATION 3

DÉVELOPPER LA PRODUCTION AGRICOLE

**ACTION 3.3
CONTRIBUER À LA FORMATION DES PORTEURS DE PROJETS**

OBJECTIF

- Soutenir la formation et la reconversion professionnelles des agriculteurs

DESCRIPTION

- Soutien au dispositif Cap Installation proposé par la Chambre d'Agriculture 37
- Association au projet d'espace-test porté par le lycée agricole de Fondettes
- Expérimentation d'une " couveuse ", avec encadrement par des tuteurs
- Mise en oeuvre d'un accompagnement professionnalisé avec l'association INPACT 37 (en réflexion)



PILOTAGE

- Tours-Fondettes Agrocampus
- InPact 37



PARTENAIRES

- Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- InPACT 37
- Tours Métropole Val de Loire
- Région Centre-Val de Loire



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'agriculteurs " couvés "
- Nombre d'installations post-tutorat



PROJET EN COURS

- Projet d'une CUMA couplée à un espace test métropolitain à Berthenay (projet abandonné et transformé en projet d'exploitation maraîchère sous bail rural)

AUTRES ORIENTATIONS PAT

- Favoriser le maraîchage
- Favoriser la coopération entre les acteurs

ACTION PNA

- " Action 29 – Soutenir les acteurs locaux dans le développement de PAT par l'élaboration de boîtes à outils, d'indicateurs, de formations "

ORIENTATIONS DU PRAD

- Orientation 1.2 " Favoriser la diversité des productions en veillant à l'efficience économique et en sécurisant les débouchés "
- Orientation 3.1 " Accentuer les possibilités d'installation en agriculture et sécuriser les nouveaux installés "



ORIENTATION 3

DÉVELOPPER LA PRODUCTION AGRICOLE

ACTION 3.4 FAVORISER LES PRATIQUES AGRICOLES VERTUEUSES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

OBJECTIF

- Répondre aux enjeux du réchauffement climatique

DESCRIPTION

Clauses environnementales dans les baux ruraux (*article R. 411-9-11-1 du CRPM*) :

- Diversification de l'assolement (rotation des cultures)
- Préconisation de pratiques superficielles de travail du sol
- Limitation ou interdiction des apports en fertilisants
- Implantation, maintien et modalités d'entretien de couverts spécifiques
- Couverture végétale du sol périodique ou permanente
- Création, maintien et mise en place de modalités d'entretien
- Economies d'énergie
- Ecoconstruction
- Distribution locale et circuit-court
- Le non-respect par le preneur peut conduire à sa résiliation (*article L411-31 du CRPM*)

PROJETS EN COURS



- Accompagner les agriculteurs du territoire vers la Haute Valeur Environnementale
- Réaliser des inventaires de la biodiversité sur les espaces agricoles métropolitains
- Collaborer avec la Direction de la Transition Energétique sur la sensibilisation des exploitations agricoles aux économies d'énergie (incitations de l'Etat)
- Réfléchir et sensibiliser les agriculteurs sur les économies d'eau

ORIENTATIONS DU PRAD

- Orientation 1.4 " Soutenir les productions et les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau "
- Orientation 4.2 " Valoriser les engagements des agriculteurs en faveur d'une alimentation de qualité et de l'environnement "

OBJECTIFS SRADDET

- Objectif n° 14 "Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires
- Objectif n° 17 "L'eau, une richesse de l'humanité à préserver"



PILOTAGE

- Tours Métropole Val de Loire



PARTENAIRE

- Agriculteurs
- Chambre d'Agriculture 37

LOI EGALIM

- " Améliorer les conditions sanitaires et environnementales de production "



INDICATEURS DE SUIVI

- Linéaire de haies conservé sur les parcelles
- Création, rétablissement ou entretien de mares, haies, talus, bosquets, fossés...
- Surface de sol couverte
- Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces
- Nombre de ventes effectuées en circuits courts

AUTRE ORIENTATION PAT

- Porter une exigence de qualité



ORIENTATION 3

DÉVELOPPER LA PRODUCTION AGRICOLE

ACTION 3.5
AGRICULTURE URBAINE

OBJECTIFS

- Relocaliser la production agricole sur le territoire métropolitain
- Expérimenter d'autres modes de culture en développant une économie durable
- Renforcer les actions pédagogiques en faveur de la protection de la biodiversité

DESCRIPTION

- Jardins collectifs métropolitains créés sur le site de La Gloriette à Tours avec des exigences environnementales élevées
- Création d'espaces agricoles dans des quartiers concernés par les programmes de rénovation urbaine


PROJETS EN COURS

- Financement des investissements productifs des "Jardins perchés"
- Agrandissement des jardins collectifs métropolitains (en cours)
- Réponse à un appel à projets national sur les "Quartiers fertiles"
- Projet d'intégration des "Jardinières Masquées" aux jardins collectifs de La Gloriette

ACTION PNA

- " Action 30 – Promouvoir les PAT au service des initiatives locales vertueuses permettant d'ancrer une alimentation de qualité, saine et durable dans les territoires et lutter contre la précarité alimentaire "

OBJECTIFS SRADDET

- Objectif n° 5 "Un nouvel urbanisme plus durable pour endiguer la consommation de nos espaces agricoles, naturels et forestiers"
- Objectif n°17 "L'eau, une richesse de l'humanité à préserver"



PILOTAGE

- Tours Métropole Val de Loire



PARTENAIRES

- Habitants et associations
- Tours-Fondettes Agrocampus
- Tours Habitat

INDICATEURS
DE SUIVI

- Production totale sur le site des Jardins perchés
- Nombre de jardins collectifs proposés aux habitants

AUTRES ORIENTATIONS PAT

- Favoriser le maraîchage
- Partager avec les habitants

ORIENTATION DU PRAD

- Orientation 2.7 " Accueillir l'innovation et le transfert de technologie dans les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires "



ORIENTATION 3

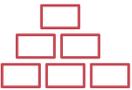
DÉVELOPPER LA PRODUCTION AGRICOLE

ACTION 3.6
SOUTIEN AUX FILIÈRES AGRICOLES
OBJECTIFS

- Relocaliser la production agricole sur le territoire métropolitain
- Anticiper les aléas climatiques et les variations météorologiques
- Contribuer au développement de l'agriculture non maraîchère (élevage, pêche, céréales, légumineuses...)

DESCRIPTION

- Mise à disposition de parcelles pour du pâturage extensif bovin et ovin auprès d'éleveurs du territoire
- Investissement dans des dispositifs de protection contre le gel et la grêle (75 stations météo et 9 postes diffuseurs d'iode d'argent avec grêlimètres)
- Versement d'un fonds de concours à la commune de Joué-lès-Tours pour l'installation d'un exploitant viticole


PROJET EN COURS

- Mise à disposition d'une dizaine d'hectares situés à proximité de 2 zones de captage d'eau potable à Fondettes pour du pâturage extensif (un périmètre viabilisé et un périmètre en cours)

ACTION PNA

- " Action 30 – Promouvoir les PAT au service des initiatives locales vertueuses permettant d'ancrer une alimentation de qualité, saine et durable dans les territoires et lutter contre la précarité alimentaire "


PILOTAGE

- Tours Métropole Val de Loire


PARTENAIRES

- Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- Fédération des Associations Viticoles d'Indre-et-Loire et de la Sarthe
- Région Centre-Val de Loire


INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'hectares mis à disposition des éleveurs
- Pourcentage de récoltes perdues ou dégradées liées aux événements climatiques

AUTRE ORIENTATION PAT

- Soutenir les exploitations existantes

ORIENTATIONS DU PRAD

- Orientation 1.5 "Accompagner les démarches anticipant les changements climatiques"
- Orientation 3.1 " Accentuer les possibilités d'installation en agriculture et sécuriser les nouveaux installés "



ORIENTATION 4

CO-CONSTRUIRE LA POLITIQUE AGRICOLE

ACTION 4.1 CONTRATS DE RÉCIPROCITÉ ET DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

OBJECTIFS

- Encourager les complémentarités et les coopérations entre les espaces ruraux, périurbains et urbains
- Soutenir les projets et les acteurs locaux

DESCRIPTION

- Convention avec la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- Contrats de réciprocité :
 - Soutien à l'abattoir de Bourgueil (acquisition de 1 542 parts).
- Devenir de l'abattoir en réflexion
 - Accueil de la Communauté de Communes du Val d'Amboise sur le stand métropolitain de Ferme Expo
- Contrat régional de solidarité territoriale, soutien aux investissements de 3 exploitations agricoles :
 - Eric Roy : exploitation maraîchère de 7,5 hectares à Saint-Genouph (2020)
 - Pascal Gaillard: exploitation maraîchère biologique de 2 hectares à La Riche (2011)
 - Davy Cosson : exploitation fruitière à Fondettes (2020)
- Réflexion sur un outil de transformation territorial



PILOTAGE

- Agence d'Urbanisme de Tours
- Tours Métropole Val de Loire



PARTENAIRES

- Région Centre-Val de Loire
- Communautés de Communes d'Indre-et-Loire
- Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets co-portés par Tours Métropole Val de Loire et les intercommunalités d'Indre-et-Loire



PROJETS EN COURS

- Analyse macroéconomique par la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire des exploitations maraîchères installées par Tours Métropole Val de Loire
- Actions foncières et immobilières d'installations ou de consolidation d'exploitations agricoles périurbaines (réalisées en 2021 sur les exploitations de C. Dupré et S. Galisson)

AUTRES ORIENTATIONS PAT

- Développer la production agricole
- Valoriser l'agriculture et ses produits

ORIENTATION DU PRAD

- Orientation 4.3 " Intégrer les agriculteurs aux projets de territoire et renforcer les échanges avec les décideurs locaux "

OBJECTIF SRADDET

- Objectif n° 2 : "Des territoires en dialogue où villes et campagnes coopèrent"



ORIENTATION 4

CO-CONSTRUIRE LA POLITIQUE AGRICOLE

ACTION 4.2 PORTER LE PAT MÉTROPOLITAIN À DES ÉCHELLES DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE

OBJECTIF

- Mettre en place un maillage complet d'outils de transformation, de commercialisation et de solutions logistiques en Indre-et-Loire

DESCRIPTION

- Accompagner la structuration des outils existants ou en projet : abattoir de Bourgueil, légumerie de la Métropole, etc.
- Structurer une filière courte dans la restauration collective et les GMS
- Fédérer les porteurs des PAT des EPCI
- Développer une solution logistique avec le marché de gros de Tours
- Accompagner la mise en place de la labellisation HVE
- Créer une marque

PROJETS EN COURS

- Accompagnement à la création d'une coopérative de producteurs (La Ferme du Mûrier à Saint-Cyr-sur-Loire et du Troglo)
- Réalisation d'un point-relais de distribution alimentaire en circuit court sur un site Métropolitain (boutique en ligne "Mangez Touraine")
- Accompagnement à la création d'un outil de transformation "Les Restorés de Touraine" (achat de parts sociales)

ORIENTATIONS DU PRAD

- Orientation 2.1 " Développer les filières de transformation en région et veiller à la pérennité des outils industriels "
- Orientation 2.5 " Développer les circuits de proximité et encourager le dialogue avec la grande distribution "

OBJECTIFS SRADDET

- Objectif n° 2 "Des territoires en dialogue où villes et campagnes coopèrent"
- Objectif n° 14 "Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires"



PILOTAGE

- Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire



PARTENAIRES

- Préfecture d'Indre-et-Loire
- Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
- Tours Métropole Val de Loire
- Communautés de Communes d'Indre-et-Loire
- Tours-Fondettes Agrocampus
- Laiterie de Verneuil
- Touraine-Berry
- Abattoir de Saint Flovier
- SCIC Abattoir de Bourgueil
- Chambre des Métiers d'Indre-et-Loire
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine
- Groupe Estivin
- Marché de gros de Tours Rochepinard
- Fédération du Commerce et de la Distribution du Centre



INDICATEURS DE SUIVI

- Circuits logistiques créés
- Soutien et/ou création d'outils de transformation
- Animation des PAT des EPCI

AUTRES ORIENTATIONS PAT

- Soutenir les exploitations existantes
- Assurer des débouchés multiples locaux



ORIENTATION 4

CO-CONSTRUIRE LA POLITIQUE AGRICOLE

ACTION 4.3 ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE

OBJECTIFS

- Soutenir la dimension sociale du Projet Alimentaire Territorial
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

DESCRIPTION

- Création d'une plateforme de tri des fruits et légumes sur le site du marché de gros de Rochepinard à Tours (initiative récompensée par le Programme National pour l'Alimentation en 2014)
- Adhésion à l'association Solidarité des producteurs agricoles et des filiales alimentaires (SOLAAL)
- Organisation d'un repas éco-solidaire dans le cadre de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, au profit d'associations de redistribution alimentaire
- Partenariat avec l'Université de Tours sur la solidarité alimentaire au service des étudiants (en cours d'étude)
- Soutien au Centre Social Pluriel(le)s dans le cadre d l'opération TIPI (ramassage des invendus au marché St Paul à Tours). Réflexion sur une extension à d'autres marchés.
- Projet de conserverie à Mettray avec Les Restorés de Touraine
- Accompagnement des habitants à faire évoluer leurs pratiques alimentaires (Défi Alimentation)
- Participer à des tables rondes multiacteurs sur la lutte contre le gaspillage alimentaire



PILOTAGE

- Tours Métropole Val de Loire



PARTENAIRES

- Banque Alimentaire de Touraine
- Touraine Propre
- Etat (PNA)
- SOLAAL
- Associations (Jeunesse et Habitat, Entraide et Solidarités, Pluriel(le)s, AGATE, Graine Centre, InPact 37)
- Chambre d'Agriculture 37



INDICATEURS DE SUIVI

- Volume de produits agro-alimentaires valorisés
- Nombre de repas distribués
- Nombre de participants au repas éco-solidaire

ACTIONS PNA

- Axe 1 - Action 5 " développer les initiatives territoriales de lutte contre la précarité alimentaire "
- Axe 3 - Lutte contre le gaspillage alimentaire

AUTRE ORIENTATION PAT

- Partager avec les habitants

Projet Alimentaire Territorial de Tours Métropole Val de Loire

ORIENTATION 5

ASSURER DES DÉBOUCHÉS MULTIPLES LOCAUX



**ACTION 5.1
PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DES OUTILS DE
TRANSFORMATION AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE**

OBJECTIFS

- Créer des outils de transformation permettant de valoriser la production locale
- Garantir la distribution de cette production en circuit court
- Créer des emplois non-délocalisables
- Soutenir les outils existants (abattoirs, laiteries...) et en créer de nouveaux (conserveries...)

DESCRIPTION

- Financement de la construction de l'abattoir de Bourgueil et acquisition de parts de de la Société Coopérative (SCIC) gestionnaire
- Construction d'une légumerie métropolitaine (étude rendue en octobre 2022)
- Etude d'opportunité et de faisabilité sur la construction d'un fournil d'intérêt général (février 2022)



PILOTAGE

- Tours Métropole Val de Loire



PARTENAIRES

- Etat
- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Région Centre-Val de Loire
- Département d'Indre-et-Loire
- Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- Communautés de Communes d'Indre-et-Loire
- InPact 37
- La Banque Alimentaire 37
- Association La Belle et La Blette
- Atouts et Perspectives



PROJETS EN COURS

- Participer à l'administration de l'abattoir et développer son activité de découpe
- Recherche du foncier pouvant accueillir un projet de légumerie (projet abandonné)
- Participation à la conception du projet de conserverie "Les Restorés de Touraine" (en cours)



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets co-portés par Tours Métropole Val de Loire et les intercommunalités d'Indre-et-Loire
- Tonnage réalisé par l'abattoir de Bourgueil

ORIENTATION DU PRAD

- Orientation 2.1 " Développer les filières de transformation en région et veiller à la pérennité des outils industriels "

AUTRE ORIENTATION PAT

- Agir sur l'approvisionnement et la transformation

OBJECTIFS SRADDET

- Objectif n° 2 "Des territoires en dialogue où villes et campagnes coopèrent"
- Objectif n° 14 "Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires"

Projet Alimentaire Territorial de Tours Métropole Val de Loire

ORIENTATION 5

ASSURER DES DÉBOUCHÉS MULTIPLES LOCAUX



ACTION 5.2 MISE EN RELATION DES AGRICULTEURS AVEC LES ACHETEURS PUBLICS

OBJECTIF

- Soutenir la filière agricole locale et lui donner de la visibilité



PILOTAGE

- Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- Tours Métropole Val de Loire

DESCRIPTION

- Contractualisation entre la commande publique et les producteurs locaux
- Mise en place de nouvelles synergies avec le marché de gros de Rochepinard



PARTENAIRE

- Communes



PROJETS EN COURS

- Soutien à la création d'une plateforme en ligne de mise en contact
- Participation à l'étude de restructuration du marché de gros



INDICATEURS DE SUIVI

- Tonnage produit
- Nombre de producteurs partenaires
- Nombre d'acheteurs

OBJECTIF SRADDET

- Objectif n° 14 "Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires"

AUTRES ORIENTATIONS PAT

- Valoriser l'agriculture et ses produits
- Favoriser la coopération entre les acteurs

ORIENTATION DU PRAD

- Orientation 4.3 " Intégrer les agriculteurs aux projets de territoire et renforcer les échanges avec les décideurs locaux "

ORIENTATION 5

ASSURER DES DÉBOUCHÉS MULTIPLES LOCAUX



ACTION 5.3 ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

OBJECTIF

- Développer une agriculture locale et saine au sein de la restauration collective

DESCRIPTION

- Accompagnement à la transformation des services d'achat public
- Mise en place d'un réseau d'échanges entre les acteurs de la restauration collective
- Adoption en 2019 par le Bureau Métropolitain d'un Protocole d'engagement pour une restauration collective de proximité et de qualité

PROJETS EN COURS



- Réflexion sur la création d'une SCIC de production maraîchère
- Soutien à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des acheteurs publics des communes

ACTIONS PNA

- Action 4. " Permettre à tous de bénéficier d'une restauration collective de qualité "
- Action 23. " Dès 2019, mobiliser la restauration collective pour assurer un approvisionnement de 50% de produits biologiques, de qualité ou durables d'ici 2022 "

OBJECTIF SRADDET

- Objectif n° 14 "Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires"



PILOTAGE

- Tours Métropole Val de Loire



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de communes signataires

AUTRE ORIENTATION PAT

- Agir sur l'approvisionnement et la transformation

ORIENTATION DU PRAD

- Orientation 2.5 " Développer les circuits de proximité et encourager le dialogue avec la grande distribution "

SIGNATAIRES DU PROTOCOLE

- Ballan-Miré
- Berthenay
- Chambray-lès-Tours
- Fondettes
- Joué-lès-Tours
- La Riche
- Notre-Dame-d'Oé
- Rochecorbon
- Saint-Cyr-sur-Loire
- Saint-Etienne de Chigny
- Tours

Projet Alimentaire Territorial de Tours Métropole Val de Loire

ORIENTATION 6

PARTAGER AVEC LES HABITANTS



**ACTION 6.1
ACCOMPAGNER LES ÉVÉNEMENTS PROMOUVANT LA
PRODUCTION LOCALE ET LES CIRCUITS COURTS**

OBJECTIFS

- Faire connaître au grand public les produits issus du terroir du Val de Loire
- Fédérer tous les acteurs du secteur
- Valoriser les producteurs du territoire

DESCRIPTION

- Soutien au salon régional de l'agriculture Ferme Expo
- Soutien au salon Convergences Bio
- Soutien à l'opération "Savourons le Val de Loire"
- Participation à la création du Trophée des Territoires récompensant l'innovation dans le secteur agricole
- Organisation de l'événement "Place du Climat" sur le thème du développement d'une agriculture locale et adaptée aux changements climatiques (octobre 2023)

ORIENTATION DU PRAD

- Orientation 4.2 " Valoriser les engagements des agriculteurs en faveur d'une alimentation de qualité et de l'environnement "

ACTION PNA

- Axe 1.3 "Renforcer l'information des consommateurs"



PILOTAGE

- Tours Métropole Val de Loire



PARTENAIRES

- Producteurs locaux
- Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- Association Convergences Bio
- Association Projets pour la Touraine



**INDICATEURS
DE SUIVI**

- Nombre de participants aux différentes manifestation

AUTRES ORIENTATIONS PAT

- Porter une exigence de qualité
- Valoriser l'agriculture et ses produits

Projet Alimentaire Territorial de Tours Métropole Val de Loire



ORIENTATION 6

PARTAGER AVEC LES HABITANTS

ACTION 6.2 ÉDUCER À L'ALIMENTATION ET RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

OBJECTIFS

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Promouvoir les produits locaux

DESCRIPTION

- Animations et ateliers éducatifs destinés aux scolaires et autres publics
- Organisation d'un Défi alimentation sur le territoire de la Métropole
- Campagne de communication auprès des scolaires ("Les supers héros de la cantine")
- Organisation de l'événement "Place du Climat - Alimentation" dont des tables rondes à destination du tout public



PILOTAGE

- Tours Métropole Val de Loire



PARTENAIRE

- Associations du territoire



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'enfants sensibilisés et informés
- Nombre de familles participant au Défi Alimentation



PROJET EN COURS

- Réhabilitation d'une maison en vue d'accueillir un espace permanent dédié à l'éducation alimentaire (ateliers, expositions, formations)

ACTIONS PNA

- Axe 2 " Lutte contre le gaspillage alimentaire "
- Axe 3 " Education alimentaire " - " Développer l'éducation à l'alimentation des plus jeunes "



ORIENTATION 6

PARTAGER AVEC LES HABITANTS

ACTION 6.3 COMMUNIQUER AUTOUR DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

OBJECTIFS

- Sensibiliser le grand public à l'agriculture
- Valoriser les producteurs du territoire

DESCRIPTION

Production de différents supports de communication :

- Edition d'un dépliant consacré au PAT (5000 exemplaires)
- Création d'une exposition itinérante en 2018, présentée dans 14 communes, à la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire et à l'Hôtel métropolitain
- Réalisation d'un film en motion-design en 2017, actualisé en 2021
- Articles sur le PAT dans les presses métropolitaines
- Relais des informations sur les outils numériques

ACTION PNA

- Axe 1.3 " Renforcer l'information des consommateurs "



PILOTAGE

- Tours Métropole Val de Loire



PARTENAIRES

- Communes membres
- Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire
- Préfecture d'Indre-et-Loire



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de livrables produits et distribués

ORIENTATION DU PRAD

- Orientation 4.2 " Valoriser les engagements des agriculteurs en faveur d'une alimentation de qualité et de l'environnement "

Projet Alimentaire Territorial de Tours Métropole Val de Loire



ORIENTATION 6

PARTAGER AVEC LES HABITANTS

ACTION 6.4
SOUTENIR LES INITIATIVES DU TERRITOIRE

OBJECTIFS

- Sensibiliser le grand public à l'agriculture
- Faire du PAT un dispositif inclusif

DESCRIPTION

- Créer un fonds de soutien aux projets portés par les habitants et les associations


PROJETS EN COURS

- Appel à projets national « Quartiers fertiles » dans le cadre de la politique de rénovation urbaine
- Installation d'un verger associatif sur la commune de La Riche
- Participation aux Trophées des territoires visant à récompenser l'innovation dans l'alimentation
- Prise de parts - Supermarché coopératif "Le Troglo" (en cours)
- Soutien au magasin de producteurs "La Ferme du Mûrier"
- Aide aux "Jardinières Masquées" (aménagement d'un espace dédié à La Gloriette)
- Prise de parts - Les Restorés de Touraine (en cours)

ACTIONS PNA

- Axe 1.2 « Lutter contre la précarité alimentaire pour une alimentation plus solidaire »
- Action 30 – Promouvoir les PAT au service des initiatives locales vertueuses permettant d'ancrer une alimentation de qualité, saine et durable dans les territoires et lutter contre la précarité alimentaire

OBJECTIF SRADDET

- Objectif n°14 « Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires »



PILOTAGE

- Tours Métropole Val de Loire



PARTENAIRES

- Habitants
- Associations

INDICATEURS
DE SUIVI

- Nombre de projets soutenus
- Nombre d'acteurs récompensés par un trophée des territoires

AUTRE ORIENTATION PAT

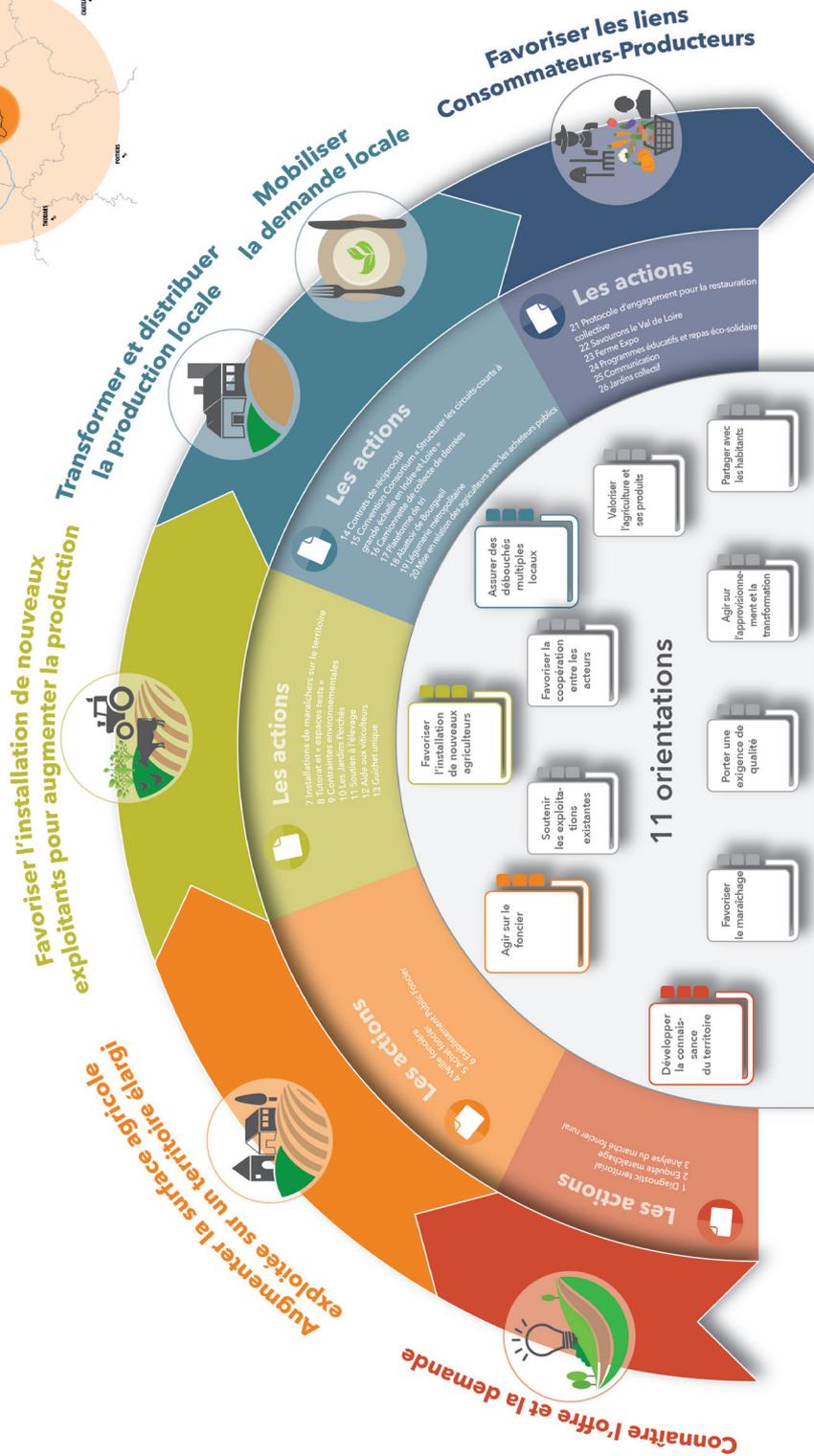
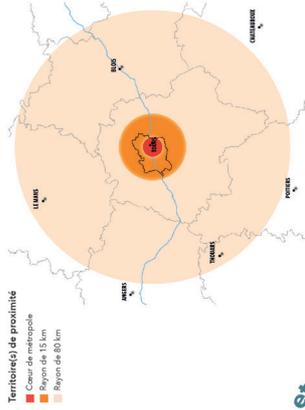
- Valoriser l'agriculture et ses produits

ORIENTATION DU PRAD

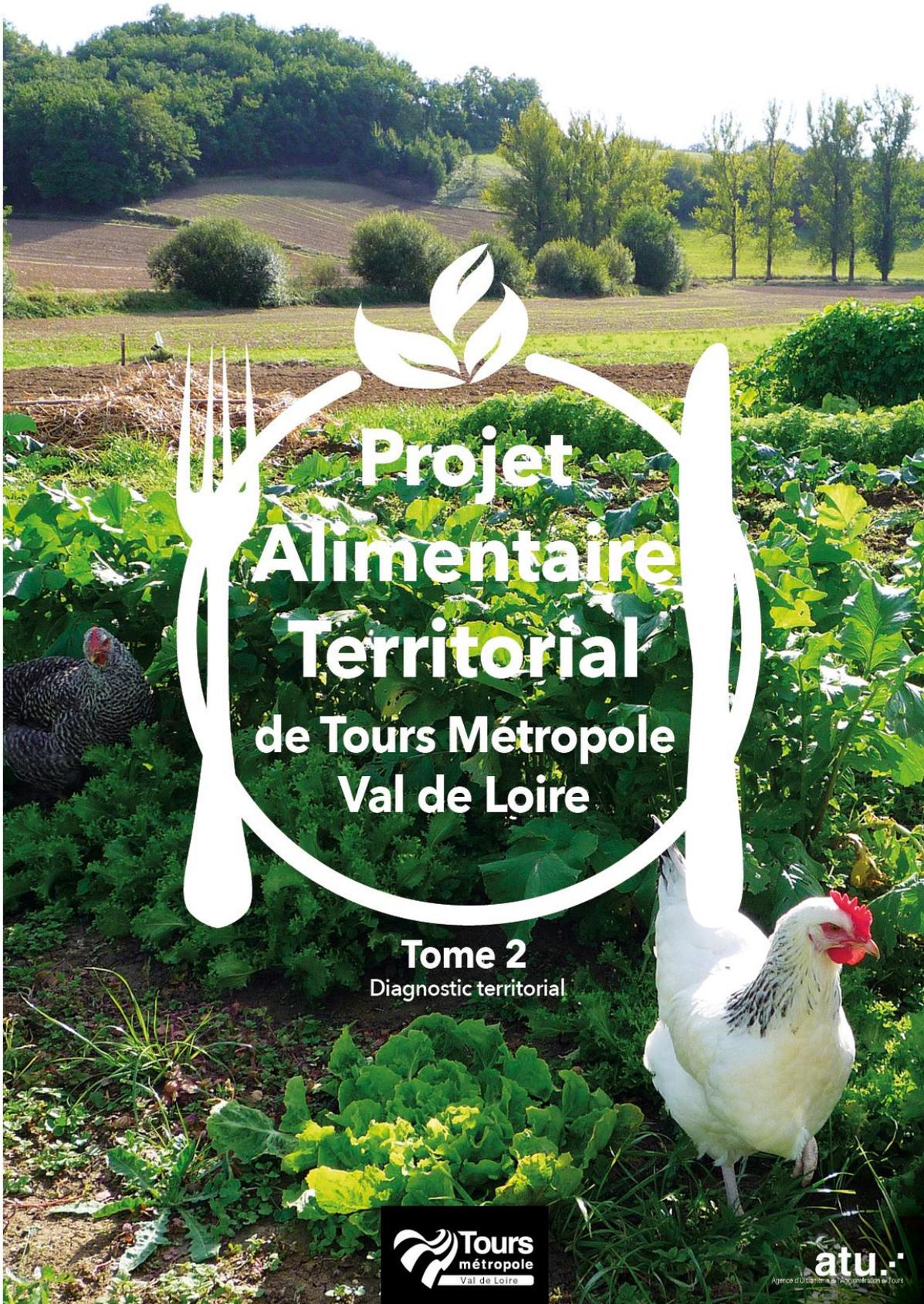
- Orientation 4.2 « Valoriser les engagements des agriculteurs en faveur d'une alimentation de qualité et de l'environnement »

ANNEXE 2 - SYNTHÈSE DES RESULTATS DU GROUPE DE TRAVAIL : LES AMBITIONS DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL METROPOLITAIN

Le Projet Alimentaire Territorial de Tours Métropole Val de Loire



ANNEXE 4 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE



Projet Alimentaire Territorial de Tours Métropole Val de Loire

Tome 2
Diagnostic territorial

ANNEXE 5 - ANALYSE FONCIERE



Tours Métropole Val de Loire



Analyse du marché foncier rural

Septembre 2017



ANNEXE 6 - PROTOCOLE D'ENGAGEMENT POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE DE QUALITE ET DE PROXIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20190704-B_19_07_04_005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2019

Date de publication / notification : 12/07/2019



Projet Alimentaire Territorial de Tours Métropole Val de Loire

Protocole d'engagement pour une restauration collective de proximité et de qualité

Préambule

Le Projet Alimentaire Territorial s'est fixé comme objectif d'augmenter la part des produits locaux et biologiques dans l'alimentation de l'aire métropolitaine. Aussi est-il convenu de s'engager, pour ce qui concerne chacun des acteurs de la restauration collective dans l'aire métropolitaine de Tours, à des choix en matière de politique d'achat et de transformation favorables au développement d'une alimentation locale et saine afin de permettre d'atteindre cet objectif.

Les acteurs de la restauration collective dans l'aire métropolitaine de Tours reconnaissent partager les orientations suivantes :

- Favoriser le maintien et le développement d'une agriculture périurbaine
- Garantir l'accès des citoyens à des produits locaux, sains et de qualité
- Créer et sauvegarder des activités et des emplois non délocalisables dans le domaine de l'agriculture et de la transformation
- Créer des liens entre consommateurs et producteurs
- Contribuer à garantir la juste rémunération des agriculteurs

- Favoriser l'insertion sociale par l'activité de production agricole et de transformation des produits

Les acteurs de la restauration collective dans l'aire métropolitaine de Tours entendent poursuivre les objectifs suivants :

- **Développer les approvisionnements de proximité :**

Les signataires s'entendent sur la notion d'approvisionnement local :

Les produits locaux sont issus du territoire local, par le producteur lui-même ou un revendeur (à condition que ce dernier soit situé sur le territoire local et que le produit commercialisé soit produit localement). L'intermédiaire peut également être un transformateur s'il se fournit principalement localement.

La proximité sera fonction des produits proposés. Ceux-ci doivent être locaux, à savoir issus du territoire métropolitain ou des territoires limitrophes, à défaut du territoire départemental, à défaut des territoires limitrophes au Département d'Indre-et-Loire.

Il importera par ailleurs de favoriser la relation directe entre le producteur et le restaurateur quand cela est possible, la proximité entre les lieux de production et de consommation jouant alors un rôle majeur.

Les acteurs de la restauration collective dans l'aire métropolitaine de Tours souscrivent à l'objectif fixé par la loi Alimentation du 30 octobre 2018 d'atteindre *au minimum* 50% de produits locaux dans la restauration collective d'ici 2022.

- **S'assurer de la qualité environnementale des approvisionnements :**

Les acteurs de la restauration collective dans l'aire métropolitaine de Tours souscrivent à l'objectif fixé par la loi Alimentation du 30 octobre 2018 d'atteindre *au minimum* 20% de produits biologiques d'ici 2022. Par ailleurs, ils s'engagent, chacun pour ce qui le concerne, à contribuer à la qualité environnementale des approvisionnements au travers de :

- La traçabilité et l'identification des produits : chaque producteur doit être identifié et associé à son ou ses produits. Il devra respecter les normes de traçabilité depuis le lieu de production.
- La qualité environnementale des produits : s'ils ne sont pas issus de l'agriculture biologique, la qualité environnementale des produits pourra être attestée selon les critères suivants, attestant de leur empreinte écologique

réduite (moins de déchets, moins de transports, modes de production respectueux de l'environnement (faune, flore, eau,...) :

- produits soumis à des signes officiels de qualité : labels, certifications ...
- produits ne bénéficiant pas de certification mais démontrant de la part du producteur un effort particulier (mesures agro-environnementales, non utilisation d'OGM, mise en place d'un cahier des charges spécifique en lien avec le développement durable, etc.).

- **Assurer la promotion de la démarche et en transmettre les enjeux :**

Chaque acteurs aura à cœur de valoriser la présente démarche par ses propres moyens ou collégialement : conférences, animations scolaires, animations dans les restaurants, visites d'exploitation... Ceci permettant notamment de développer les liens sociaux entre consommateurs et producteurs.

Suivi et évaluation des engagements :

Un comité de suivi composé d'un représentant de chaque collectivité ou institution signataire sera mis en place. Il veillera au suivi de l'accompagnement des acteurs engagés dans la démarche et au respect des engagements mentionnés dans ce document. Pour ce faire, il s'assurera de l'effectivité des différentes dispositions et outils mis en place dans le cadre du P.A.T. pour aller vers davantage de produits issus du territoire, les plus respectueux de l'environnement possible, avec le plus de création d'emplois locaux non délocalisables.

A signé le Protocole d'engagement pour une restauration collective de proximité et de qualité, le _____, à _____

Institution :

Qualité :

M. ou Mme. xxx

ANNEXE 7 - CONVENTION CONSORTIUM " STRUCTURER LES CIRCUITS COURTS A GRANDE ECHELLE EN INDRE-ET-LOIRE "



CONVENTION

CONSORTIUM « STRUCTURER LES CIRCUITS-COURTS A GRANDE ECHELLE EN INDRE-ET-LOIRE »

ENTRE

La **Chambre d'agriculture d'Indre et Loire**, dont le siège est situé au 38 rue Augustin Fresnel, BP 50139, 37171 CHAMBRAY LES TOURS Cedex, représentée par Henry Frémont, Président

Ci-après dénommé « le chef de file », représentant les bénéficiaires,

La **Préfecture d'Indre et Loire**, dont le siège est situé 15 Rue Bernard Palissy, 37000 Tours, représentée par Madame Corinne ORZECZOWSKI, Préfète d'Indre-et-Loire,

Le **Conseil Départemental d'Indre-et-Loire**, dont le siège est situé, 18 Place de la Préfecture, 37000 Tours, représenté par Jean Gérard Paumier, Président

Tours Métropole, dont le siège est situé 60 Avenue Marcel Dassault, 37206 Tours, représenté par Philippe Briand, Président

La **Communauté de Communes Loches Sud Touraine**, dont le siège est situé 12 avenue de la liberté, 37600 Loches, représentée par Gérard Hénault, Président.

La **Communauté de communes Touraine Est Vallée**, dont le siège est situé 48 Rue de la Frelonnerie, 37270 Montlouis-sur-Loire, représentée par Pierre Durthe, Président

La **Communauté de Communes du Val d'Amboise**, dont de siège est situé 9 bis Rue Amboise, 37530 Nazelles-Négron, représentée par Claude Verne, Président

La **Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire**, dont le siège est situé 2 Rue des Sablons, 37340 Clère-les-Pins, représentée par Xavier Dupont, Président

La **Communauté de Communes, Gâtine Choisille Pays de Racan**, dont le siège est situé 6, Rue du Chêne Baudet, 37360 Saint Antoine du Rocher, représentée par Antoine Trystram

La **Communauté de Communes Touraine Vallée de L'Indre**, dont le siège est situé 5, Rue Jean Bonneri, 37250 Montbazou, représentée par Alain Esnault, Président

La **Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire**, dont le siège est situé 32 Rue Marcel Vignaud, 37420 Avoine, représentée par Jean-Luc-Dupont, Président

Tours Fondettes Agrocampus, dont le siège est situé La Plaine, 37320 Fondettes, représentée par Jean-Pierre GENET, directeur de Tours Fondettes Agrocampus,

La **Laiterie de Verneuil Touraine-Berry**, dont le siège est situé Les Arcis, 37600 Verneuil-sur-Indre, représentée par Philippe Bruneau Président de la Coopérative,

L'abattoir de Saint Flovier, La Basse Cour Touraine Sud, dont le siège est situé Tanchou, 37600 Saint-Flovier, représenté par Anthony Beunet, Président

La SCIC Abattoir de Bourgueillois Services, dont le siège est situé Parc d'activité de Benais-Restigné, 8 Rue du Lane, 37140 Restigné, représenté par Anthony Beaujeon, Président

La **Chambre de Métiers d'Indre et Loire**, dont le siège est situé 36-42 Route de Saint-Avertin, 37200 Tours, représentée par Gérard Bobier, Président

La **Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine**, dont le siège est situé, 4 bis Rue Jules Favre, 37010 Tours, représentée par Philippe Roussy, Président

Le **Groupe Estivin**, dont le siège est situé Avenue Vatel, 37043 Tours, représenté par Bernard Estivin, Président du Groupe Estivin

Le **Marché de Gros de Tours Rochepinard**, dont le siège est situé 1 Avenue Vatel, 37000 Tours, représenté par Mauro Cuzzoni, Président

La **Fédération du Commerce et de la Distribution du Centre**, représentée par Lionel Perrone, Président

D'autre part

A noter que tout autre EPCI du département qui voudrait s'impliquer dans la démarche postérieurement à la date de signature de la présente convention sera bienvenu.

PREAMBULE

En octobre 2018 la Chambre d'agriculture d'Indre et Loire a présenté, auprès de France Agrimer, sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) 2018 « structuration des filières agricoles et agroalimentaires », sur le projet « structurer les circuits-courts à grande échelle en Indre-et-Loire ». Elle a été reconnue éligible au dispositif en mars 2019.

La présente convention s'inscrit dans la continuité du concours financier de France Agrimer. Les bénéficiaires en sont la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, chef de file, et les partenaires signataires de cette convention.

Le projet « structurer les circuits courts à grande échelle en Indre et Loire », a pour objectif de mûrir la réflexion sur la mise en relation entre apporteurs et preneurs, la formalisation de la contractualisation et la gouvernance. Il s'agit également d'identifier les investissements nécessaires, notamment ceux portant sur le déploiement de circuits logistiques.

A l'origine, ce projet prévoit de mettre en place un maillage complet d'outils de transformation, de commercialisation et de solutions logistiques concourant au déploiement des circuits courts sur le département d'Indre-et-Loire. Cette démarche globale identifie quatre profils de bénéficiaires :

- Les agriculteurs : pour capter davantage de valeur sur leur production en ayant un nombre d'intermédiaires limités
- Les consommateurs qui disposeront de produits dont les conditions de production sont connues et des produits frais de saison
- Les collectivités qui doivent mettre en place un projet de territoire à dimension économique et qui tisse des liens avec le rural

Elle nécessite donc l'implication :

- de la profession agricole
- des responsables des outils de transformations
- des responsables et acteurs de la distribution
- des collectivités locales

Une première étude a permis d'éclairer les conduites à tenir sur les outils de transformation des produits agricoles et la logistique, pour les acheminer vers les consommateurs.

Cette étude n'est cependant pas suffisante pour lancer ce projet dans sa globalité. C'est pourquoi la convention AMI a été sollicitée pour consolider la dynamique et lever ensemble des freins au déploiement, à l'échelle de l'Indre-et-Loire, des circuits courts.

Il doit être noté que cette démarche s'inscrit pleinement dans les orientations de la Conférence régionale de l'alimentation co-présidée par le Président du Conseil Régional Centre Val de Loire et le Préfet de la Région Centre Val de Loire. Véritable instance régionale de pilotage et de concertation de la politique en faveur de l'alimentation, celle-ci regroupe au sein d'une même instance le comité régional de l'alimentation confirmé dans la loi EGALIM, d'une part, et les élus et réseaux régionaux de l'alimentation, d'autre part. Elle permet de mobiliser les élus et acteurs territoriaux pour la mise en œuvre de la politique de l'alimentation dans la région, en particulier, la déclinaison du PNA, pour l'Etat, et l'instauration de Projets Alimentaires de Territoire, selon des critères régionaux propres, pour la Région

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1- Objet de la convention

Cette convention a pour objectif :

- D'informer les partenaires du cadre de la convention AMI 2018 « Structuration des filières agricoles et agroalimentaires ».
- De clarifier le rôle des différents intervenants en vue de favoriser la fluidité et la coordination des initiatives de chacun
- De clarifier le plan d'action de la démarche
- De préciser les instances de pilotage du projet

Article 2 – Objectif et contenu de la convention AMI « Structuration des filières agricoles et agroalimentaires »

Cette convention, dotée de 50 000 € de subventions pour un montant de dépenses maximum de 100 000 €, est destinée au chef de file du projet, la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire, et les partenaires du consortium.

- 25 000 € de subventions sont fléchés sur le salaire du coordinateur à concurrence de 50 000 € de dépenses. La Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire, employeur du coordinateur est le bénéficiaire de cette subvention.
- 25 000 € de subventions sont identifiés pour permettre des prestations d'études et de conseils juridiques préalables pour cadrer, notamment, la relation entre les apporteurs et preneurs (formalisation de la contractualisation notamment). L'ensemble des partenaires signataires de la présente convention peuvent bénéficier de cette subvention.

Le Chef de file, assure le reversement des aides aux partenaires sollicitant son appui, conformément à l'article 6 de la convention France Agrimer annexée à la présente convention (cf. Annexe 1).

Les actions éligibles devront être réalisées sur la période allant du 30/05/2019 au 30/04/2020.

Article 3- Engagement des parties

En tant que Chef de file, la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire assure la coordination, le bon déroulement la mise en œuvre du projet global et, le cas échéant, procède aux réorientations décidées par le comité de pilotage. Elle en assure la réalisation et établit le bilan final.

La Chambre d'agriculture veille à la coordination de l'ensemble des initiatives et projets ayant un impact sur le projet global.

La Chambre d'agriculture informe ses partenaires sur les producteurs locaux remplissant les conditions réglementaires, sanitaires et d'agrément pour l'approvisionnement de la restauration collective tout en respectant les critères de la loi Egalim.

Globalement, afin de nourrir le collectif de travail et d'éviter les concurrences et redondances de projets, les signataires de la convention s'engagent à communiquer sur les actions qu'ils pourraient mener sur les territoires et à participer au collectif de travail.

Dans le détail, certains signataires ont souhaité développer les mentions et /ou engagements suivants :

Le Conseil départemental s'engage à informer sur :

- sa structuration de l'approvisionnement, de la distribution et de la transformation des denrées alimentaires dans les collèges.
- son *Plan Alimentation durable* en conformité avec les orientations stratégiques départementales, pour développer un plus grand recours aux produits locaux de qualité.
- toute action contribuant au plus grand recours aux circuits de proximité.

Tours Métropole :

Tours Métropole Val de Loire s'engage, avec l'ensemble des acteurs du territoire, dans une politique agricole ambitieuse avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT), un plan d'actions concrètes en faveur d'une agriculture de proximité, durable et productive, pour :

- **maintenir une agriculture périurbaine** : assurer la maîtrise foncière de terres vacantes pour y installer des agriculteurs
- **faciliter l'accès à une alimentation saine** : accompagner les initiatives et doter le territoire d'outils pour optimiser la transformation et la distribution des produits locaux
- **promouvoir une alimentation saine dans les cantines** : sensibiliser au gaspillage alimentaire et favoriser l'accès à des produits locaux, sains et de qualité
- **soutenir la formation professionnelle** : accompagner la formation ou la reconversion professionnelle des « jeunes pousses » via un dispositif de tutorat avec l'espace-test de l'AgroCampus Tours-Fondettes.

Communauté de Communes Loches Sud Touraine

La communauté de communes Loches Sud Touraine mène une politique agricole forte, en fixant deux enjeux pour son territoire :

- 1) Maintenir et accompagner le maillage d'exploitations, son nombre et une présence agricole diversifiée sur le Territoire. Pérenniser et développer la création d'emplois (directs et indirects) sur le Territoire.

Il ressort des axes de travail suivant :

- o Valoriser l'image de l'agriculture,
 - o Favoriser la transmission, création/reprise d'exploitations,
- 2) Développer de la valeur ajoutée sur les exploitations autour des circuits courts.

Communauté de Communes Touraine Est Vallée

Touraine-Est Vallées s'est engagée dans un projet agricole et alimentaire qui vise à relocaliser l'alimentation et à développer une agriculture sous signe de qualité. Ce projet s'inscrit dans son plan climat pour réduire la consommation énergétique et la production des gaz à effet de serre du territoire. Touraine-Est Vallées inscrit sa démarche dans le projet alimentaire départemental mené par la chambre d'agriculture, afin d'articuler ses réflexions avec l'ensemble des partenaires signataires.

Communauté de Communes du Val d'Amboise

La Communauté de Communes de Val d'Amboise, s'est engagée dans une réflexion Agricole, Alimentaire, Eco Environnementale, dans le cadre de son PCAET, avec pour objectifs principaux, favoriser : les installations, transmissions d'exploitations économiquement viables, capables de développer une agriculture de qualité respectueuse de la santé publique, favoriser les circuits courts, la réduction des gaz à

effet de serre sur notre territoire, la réduction de la consommation énergétique et enfin une réflexion sur « quel avenir pour l'agriculture face à l'évolution climatique ? »

Nous souhaitons vivement que cette démarche soit menée à bien avec l'ensemble des partenaires tourangeaux signataires de cette convention.

Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

A travers la création d'une association, elle souhaite développer la mise en relation des acteurs du secteur alimentaire : collectivités gérant une cantine, restaurateurs et agriculteurs. Ce partenariat repose sur deux principes fondamentaux : qualité des produits vendus et achat à un juste prix permettant aux agriculteurs de vivre correctement de leur activité.

Communauté de Communes de Gâtine et Choisses - Pays de Racan

La Communauté de Communes de Gâtine et Choisses - Pays de Racan :

- Soutient le maintien et le développement de l'agriculture locale en adéquation avec les besoins de consommation Tourangelle afin de structurer des filières locales, augmenter la valeur ajoutée à l'hectare et favoriser les circuits de proximité
- Poursuit l'accompagnement des projets agricoles portés sur le territoire en lien avec le Pays Loire Nature et participe au PCAET du Pays Loire Nature Touraine
- S'inscrit dans des réflexions et actions partenariales à différentes échelles territoriales afin de travailler et mener des actions cohérentes, complémentaires et favoriser une meilleure articulation entre les acteurs et les territoires (Métropole Tours Val de Loire, Département Indre et Loire, Chambre d'agriculture, Région Centre)
- Partage son retour d'expérience avec la Communauté de Communes TOVAL et la Chambre d'agriculture sur les actions menées et les freins rencontrés en faveur de l'agriculture et des circuits de proximité notamment sur :
 - o Sa participation à l'association Circuits courts en Touraine Nord Ouest regroupant exploitants agricoles, artisans, commerçants, GMS, collectivités... visant à favoriser les échanges entre les différents acteurs
 - o Ses actions pour développer l'approvisionnement de produits locaux dans la restauration tourangelle (notamment scolaire et collective)
 - o La continuité de sa réflexion autour de la mise en place d'un point de vente collectif visant à favoriser la consommation de produits locaux
- Communique sur l'agriculture locale, les productions de proximité.

La Communauté de Communes Touraine Vallée de L'Indre

La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre soutient l'agriculture locale, filière emblématique priorisée dans le projet de développement économique durable du territoire approuvé en décembre 2017 et signé avec la Région en mars 2018.

Dans le cadre de sa stratégie agricole, elle travaille sur un plan d'actions, dont certaines peuvent être intégrées dans le cadre du projet alimentaire départemental ou menées dans le cadre du contrat de réciprocité en complémentarité avec Tours Métropole Val de Loire :

- ⇒ Faciliter la **préservation et la valorisation du foncier** sans preneur, en s'attachant notamment à prendre en compte les friches existantes ;
- ⇒ Travailler sur la **transmission** des exploitations ;
- ⇒ **Rapprocher les porteurs de projets et les cédants ou les propriétaires** de parcelles publics ou privés pour du **maraîchage et d'autres productions nécessaires au territoire** ;
- ⇒ Poursuivre l'accompagnement des **projets agricoles** portés sur le territoire ;
- ⇒ Soutenir les **entreprises agro-alimentaires** du territoire ;
- ⇒ **Communiquer** sur **l'agriculture locale, les productions de proximité** (livret des producteurs élaboré en 2018) après avoir recensé les productions ;

⇒ Organiser des manifestations sur **l'alimentation durable** et la **lutte contre le gaspillage**.

Communauté de communes Chinon Vienne et Loire

La Chambre d'agriculture accompagne l'émergence de projets et le pilotage d'actions portant sur la structuration et le développement des circuits courts, en lien avec les actions identifiées dans les PCAET des EPCI, notamment pour la CC Chinon Vienne et Loire.

Tours Fondettes Agrocampus

Tours Fondettes Agrocampus s'engage à informer la Chambre d'agriculture et ses partenaires sur les avancées de son projet d'outil visant à approvisionner la restauration collective et/ou autres demandes locales en produits laitiers transformés et à intégrer dans ce projet, les exploitants qui pourraient être intéressés par un partenariat de transformation laitière (outil commun ou autre format à définir collectivement). Par ailleurs, Tours Fondettes Agrocampus s'engage à contribuer autant que faire se peut, au projet départemental, aux différents échanges, réflexions et actions conduites.

Coopérative de Verneuil Touraine-Berry

La Laiterie de VERNEUIL, coopérative Touraine Berry, œuvre depuis 110 ans à la valorisation du gisement laitier local.

Elle souhaite collaborer avec les parties en présence en mettant à disposition son outil industriel et son savoir-faire pour participer à la valorisation des produits locaux.

Cette démarche pourrait, par exemple, permettre de fournir les collectivités avec un conditionnement spécifique de lait UHT correspondant à leur besoin et qui n'est pas produit, à date, par la laiterie.

Abattoir de la Basse-Cour Touraine du Sud

Les membres de l'abattoir de Saint-Flovier s'engagent à informer sur la capacité d'abattage de leur outil et sur les perspectives de développement en vue de répondre au mieux à la demande croissante de la RHD ainsi que pour toute action contribuant au développement des circuits courts.

Il s'engage également à contribuer aux réflexions de maillage des différents outils départementaux et aux solutions à co-construire sur le territoire dans la limite de ses disponibilités.

SCIC Abattoir de Bourgueillois Services

La SCIC Abattoir Bourgueillois Services s'engage à informer régulièrement la Chambre d'agriculture sur la capacité d'abattage de son outil et sur les perspectives de développement en vue de répondre aux actions contribuant au développement des circuits courts. Il s'engage à contribuer aux réflexions de maillage des différents outils départementaux et aux solutions à co-construire sur le territoire.

Chambre des métiers d'Indre et Loire

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire répondra à toutes questions concernant le secteur de l'artisanat.

Chambre de Commerce et d'Industrie

La CCI Touraine facilitera les contacts et le développement des liens avec les entreprises de transformation et de distribution. Elle pourra, selon les opportunités, participer à la conception et à la mise en place de projets avec les autres chambres consulaires pour favoriser les filières alimentaires sur le territoire.

Groupe Estivin

Le Groupe ESTIVIN est favorable au développement d'offres produit Maraîchage et est prêt à mettre ses outils et ses compétences en logistique pour la réussite du projet.

Marché de Gros

En ce qui concerne l'engagement de la société de gestion du Marché de Gros, il s'agira de :

- faciliter la commercialisation de la production locale via son carreau des producteurs,
- communiquer sur les producteurs locaux auprès de la restauration commerciale,
- étudier la mise en place d'un pôle de livraison sur le site du Marché.

Fédération du Commerce et de la Distribution du Centre

La FCD est partenaire du projet depuis les premiers échanges et est bien évidemment attaché au projet et à toute action qui permettra l'accès des consommateurs en produits locaux. Pour se faire, elle s'engage à faciliter les échanges avec les différentes enseignes afin de développer les relations commerciales entre la grande distribution et les producteurs locaux (précision des produits recherchés tant en type de produits que d'exigences qualité, cahiers des charges, ... ou de volume) et ainsi contribuer grâce à ce partenariat, à construire des filières alimentaires locales pérennes.

Article 4 – Projet de plan d'actions et indicateurs de suivi et d'évaluation (Cf. Annexe 2)

A l'heure de la signature de la convention les partenaires s'entendent sur le plan d'actions suivant

- Accompagner la structuration des outils existants ou en projet : abattoir de Bourgueil, abattoir de St Flovier, laiterie de Verneuil, légumerie de la Métropole, projet conditionnement lait pour la restauration collective de Fondettes, etc. ;
- Lever les freins à la structuration d'une filière courte dans la restauration collective et la GMS. Cette action pourrait être conduite à titre expérimental sur deux produits (F&L + viande ou fromage) identifiés avec les preneurs. Les diagnostics ZDS doivent permettre d'identifier les sortants qui souhaitent s'engager dans cette expérience avec un accompagnement adéquat ;
- Animer les porteurs des PAT des EPCI ;
- Développer une solution de massification et de livraison avec le marché de gros de Tours ;
- Accompagner la labellisation HVE des exploitations qui souhaitent approvisionner la restauration collective ;
- Communiquer sur l'ensemble du projet

Au cours de la mission le comité de pilotage aura la possibilité de proposer des modifications et ou des ajustements du plan d'action.

Article 5- Pilotage du projet

Les instances intégrant le pilotage du projet devront avoir un lien opérationnel direct sur tout ou partie du projet de plan d'action développé à l'article 4.

Comité de pilotage**Composition**

- Préfecture d'Indre-et-Loire
- DDT
- Conseil Régional Centre Val de Loire
- Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire
- Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Tours Métropole
- Communautés de communes
- Fédération du Commerce et de la Distribution du Centre
- Groupe Estivin
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine
- Chambre de Métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire
- Marché de gros
- Abattoir de Bourgueil
- Laiterie de Verneuil coopérative Touraine Berry
- Abattoir de Saint Flovier
- Agrocampus : Lycée Agricole Tours Fondettes

Rôle : validation des travaux liés au projet global, arbitrages stratégiques et politiques.

Animation : Madame la Préfète d'Indre-et-Loire, Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture.

Modalités de fonctionnement : au moins une fois par semestre.

Comité technique

Composition : représentants techniques de chaque membre du comité de pilotage.

Rôles : préparation et coordination des travaux, organisation de l'information et de la coordination des différentes actions menées par les partenaires.

Animation : coordinateur.

Modalités de fonctionnement : au moins une fois par trimestre.

Article 6- durée de la convention

Du 30/05/2019 au 30/04/2020.

Article 7- Litige

Toute contestation relative à la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif dont relève la Chambre d'agriculture.

Article 8 – Nombre d'exemplaires

La présente convention est établie en 20 exemplaires originaux, un exemplaire étant destiné à chaque contractant.

Fait à Tours, le



Corinne ORZECHOWSKI

Préfète
d'Indre-et-Loire



Henry FREMONT

Président de la
Chambre
d'agriculture
d'Indre et Loire



Jean Gérard
PAUMIER

Président du
Conseil
Départemental
d'Indre- et -Loire



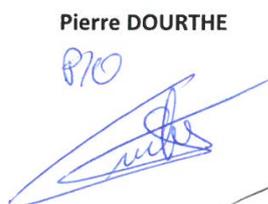
Philippe BRIAND

Président de Tours
Métropole



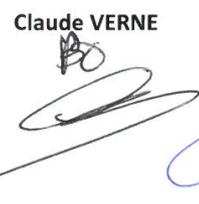
Gérard HENAULT

Président de la
Communauté de
Communes Loches
Sud Touraine



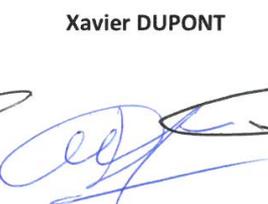
Pierre DOURTHE

Président de la
Communauté de
communes Touraine
Est Vallée



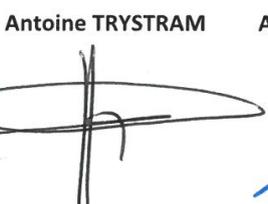
Claude VERNE

Président de
la Communauté de
Communes du Val
d'Amboise



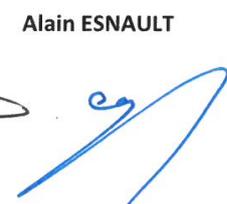
Xavier DUPONT

Président de la
communauté de
communes
Touraine Ouest Val
de Loire



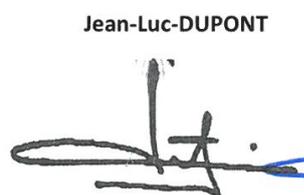
Antoine TRYSTRAM

Président de la
Communauté de
Communes Gâtine,
Choisilles, Pays de
Racan



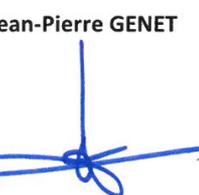
Alain ESNAULT

Président de la
Communauté de
Commune Touraine
Vallée de l'Indre



Jean-Luc-DUPONT

Président de la
communauté de
Communes Chinon
Vienne et Loire



Jean-Pierre GENET

Directeur Tours
Fondettes
Agrocampus



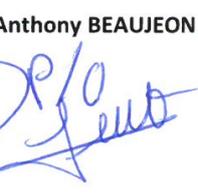
Philippe BRUNEAU

Président de la
Coopérative de
Verneuil Touraine-
Berry



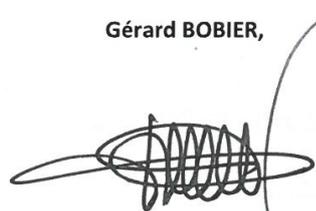
Anthony BEUNET

Président de la
Basse-Cour la
Touraine du Sud



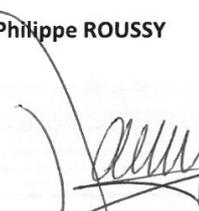
Anthony BEAUJEON

Président de
l'abattoir de
Bourgueil



Gérard BOBIER,

Président de la
Chambre des Métiers
d'Indre-et-Loire



Philippe ROUSSY

Président de la
Chambre de
Commerce et
d'Industrie de
Touraine



Bernard ESTIVIN

Président du
Groupe Estivin



Mauro CUZZONI

Président du
Marché de Gros de
Tours



Lionel PERRONE

Président de la FCD

